

ASA de l'Etang du Cercle
18 rue Ernest Cognacq
ZAC Bonne Source
11100 Narbonne
04.68.32.00.57

«COMPTEP»

«ADRESSE»

«ADRESSE1»

«CPVILLE»

Narbonne, le X/11/2016

Objet : Consultation des propriétaires d'une ou plusieurs parcelles incluses dans l'ASA de l'Etang du Cercle ou susceptibles d'être incluses dans le périmètre de l'extension. Extension de périmètre et changement d'objet de l'ASA.

En 2014, l'Association Syndicale Libre (ASL) de Maraussan a exprimé son souhait de rejoindre l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de l'Etang du Cercle.

Le 20 novembre 2015, le Conseil Syndical de l'ASA de l'Etang du Cercle a approuvé à l'unanimité cette demande ainsi que l'extension du périmètre et le changement d'objet que cela implique. Il a décidé de changer l'objet et le nom de l'association pour qu'elle devienne ASA d'écoulement et d'irrigation appelée « Association Syndicale Autorisée du Cercle-Maraussan ».

L'ASL de Maraussan a été dissoute le 18 décembre 2015 afin d'initier la procédure d'extension de l'ASA de l'Etang du Cercle.

Cette extension de périmètre nécessite la tenue d'une enquête publique conformément aux articles 37, 38 et 39 de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et aux articles 67, 68 et 69 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de la-dite ordonnance.

Les textes font obligation au préfet d'avoir organiser en juin 2016 une consultation des seuls propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre.

Suite à cette première consultation, une deuxième consultation est nécessaire. Elle regroupe l'ensemble des propriétaires.

En qualité de propriétaire d'une ou plusieurs parcelles incluses dans l'ASA de l'Etang du Cercle ou susceptibles d'être incluses dans le périmètre de l'extension, nous avons le plaisir de vous consulter aujourd'hui.

Conformément à la délibération prise par le Conseil Syndical de l'ASA de l'Etang du Cercle le 03/11/2016, la consultation se fera par écrit au moyen d'un formulaire type de réponse qui est

annexé au présent courrier. Les réponses qui ne seraient pas exprimées dans le cadre du formulaire-type seront néanmoins valables.

Les propriétaires d'une ou plusieurs parcelles susceptibles d'être incluse dans le périmètre de l'extension ont reçu une copie des futurs statuts et du plan parcellaire de la future ASA du Cercle-Maraussan. Pour les propriétaires d'une ou plusieurs parcelles de l'ASA de l'Etang du Cercle, vous pouvez recevoir l'ensemble des documents sur demande par mail (aseaude@gmail.com) ou par courrier.

Le présent pli vous est envoyé par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception afin de donner une date de départ certaine au délai de réponse de chaque propriétaire. Dès réception, vous aurez un délai de trente jours (un mois) pour faire connaître votre réponse également par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception. Le formulaire-type est à envoyer à l'ASA de l'Etang du Cercle, 18 rue Ernest Cognacq, ZAC Bonne Source, 11100 Narbonne.

Il est important que vous sachiez qu'à défaut d'avoir fait connaître votre opposition dans le délai prévu ci-dessus, vous serez réputé favorable à l'extension du périmètre et au changement d'objet de l'ASA.

A l'issue du délai, un procès-verbal sera établi par l'ASA qui validera le résultat de la consultation.

Le projet d'extension de périmètre et de changement d'objet sera validé lors la majorité des propriétaires représentant au moins les deux tiers de la superficie des propriétés ou les deux tiers des propriétaires représentant plus de la moitié de la superficie des propriétés se seront prononcés favorablement.

Le Président de l'ASA de l'Etang du Cercle,

Pierre NEGRET



Consultation des propriétaires d'une ou plusieurs parcelles incluses dans l'ASA de l'Etang du Cercle ou susceptibles d'être incluses dans le périmètre de l'extension

Vu l'article 37 de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires,

Vu l'article 68 du décret n°2006 portant l'application de l'ordonnance précitée,

Vu le projet de statuts,

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé par le courrier, le propriétaire est réputé favorable à l'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de l'Etang du Cercle.

Le soussigné,

Nom :

Prénom :

Adresse :

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de l'Etang du Cercle :

- je suis favorable à l'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée
 je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée

(cocher la case utile)

Fait à

Le

Signature du propriétaire